



Bourse de premier cycle d'initiation à la recherche (Stage d'été)

www.cnris.org/programme
2009-2010
01-01

BOURSE DE 1^{er} CYCLE D'INITIATION À LA RECHERCHE (STAGE D'ETE)

** Pour le lecteur, l'usage du masculin a été employé simplement pour alléger le texte.*

Nature du programme

Le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion et la valorisation de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Il soutient la recherche dans ces domaines et désire contribuer au transfert des connaissances issues de la recherche.

Conformément à sa mission et à ses orientations, le CNRIS a mis sur pied un programme de bourses d'études en vue de favoriser le développement des connaissances qui soutiennent le renouvellement des pratiques visant les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, leur entourage ou la communauté.

Par l'octroi, annuellement, de cinq bourses d'initiation à la recherche, d'une valeur de 5 000\$ chacune, le CNRIS veut contribuer à susciter, dès le 1^{er} cycle universitaire, l'intérêt des étudiants pour la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement, et ce, afin de participer à la formation de la relève dans ces domaines de recherche.

Ces cinq bourses d'initiation à la recherche sont offertes à des étudiants de premier cycle, qui sont inscrits à un programme de baccalauréat d'une université québécoise et qui ont obtenu au moins 60 crédits dans ce programme, afin de les soutenir dans la réalisation d'un stage d'été leur permettant de se consacrer à temps plein à des activités de recherche supervisées dans un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), membre du CNRIS.

Chacune de ces bourses sera remise à l'étudiant à qui elle est accordée en quatre versements égaux de 1 250 \$ à la fin de chaque mois de stage.

Date limite de transmission d'une demande de bourse

La date limite pour transmettre une demande de bourse de 1^{er} cycle d'initiation à la recherche (stage d'été) en déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du développement pour l'année 2010 est le **14 mars 2010**.

L'examen des demandes et l'attribution de ces bourses relèvent du Comité administratif du CNRIS.

Conditions d'admissibilité

Au regard de ce programme de bourses de 1^{er} cycle d'initiation à la recherche (stage d'été), le CNRIS soutient des étudiants de toute discipline dont le projet de stage, selon l'évaluation qui en est faite, est susceptible d'avoir des retombées particulières dans le domaine d'intervention visant les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, leur entourage ou la communauté.

De plus, ce projet de stage devrait amener l'étudiant à acquérir de nouvelles connaissances ou à expérimenter des méthodes de travail liées à la recherche en déficience intellectuelle ou dans le domaine des troubles envahissants du développement.

Pour être admissible à ce programme de bourses, le candidat doit démontrer que ses travaux :

- seront encadrés par une personne désignée au sein du CRDITED appuyant sa candidature;
- seront suffisamment diversifiés pour couvrir plusieurs dimensions importantes d'une démarche de recherche;
- prennent en compte les priorités de recherche du CRDITED concerné;

Est admissible à ce programme de bourses toute personne citoyenne canadienne ou résidente permanente, qui est inscrite à temps plein à un programme de baccalauréat dans une université québécoise et qui a réussi au moins 60 crédits de ce programme. De plus, cette personne doit :

- être domiciliée au Québec depuis au moins une année;
- être résidente du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie* et le *Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi et du Règlement sur l'impôt du Québec*.

Critères d'évaluation de la demande

a) Qualité du dossier universitaire (10 points)

- Résultats scolaires (10 points)

b) Qualité des expériences et réalisations (15 points)

- Expériences, réalisations sociales ou scientifiques en déficience intellectuelle ou troubles envahissants du développement (5 points)
- Capacité de l'étudiant à bénéficier du stage de recherche (10 points)

c) Qualité du projet de stage (40 points)

- Aspect formateur du projet (15 points)
- Originalité (5 points)
- Objectifs (5 points)
- Moyens (5 points)

d) Qualité de l'encadrement (25 points)

- Lettre d'appréciation du directeur de recherche à l'université de type CNRIS (5 pts)
- Conditions humaines et techniques de réalisation (5 pts)
- Lettre de recommandation du CRDITED de type CNRIS (5 pts)
- Infrastructure de recherche disponible dans le milieu de stage (10 pts)

e) Pertinence du projet au regard des orientations québécoises touchant le domaine de la déficience intellectuelle ou celui des troubles envahissants du développement (10 points)

- Liens avec la pratique spécialisée à la personne ayant une déficience intellectuelle (10 points)

GUIDE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE BOURSE **Bourse de 1^{er} cycle d'initiation à la recherche (stage d'été)**

Toute personne admissible à ce programme de bourses peut faire une demande en transmettant son dossier de candidature au CNRIS. Cette personne doit remplir le formulaire prévu à cet effet et l'accompagner de toutes les pièces exigées.

La demande de bourse concernant le stage d'été 2010 doit parvenir au CNRIS au plus tard le **14 mars 2010**. Les demandes incomplètes ou inadmissibles ne seront pas soumises au Comité administratif.

Liste des pièces requises

- Le curriculum vitae du candidat;
- Une lettre de recommandation de la direction concernée du CRDITED (*voir p.6*)
- Une lettre d'appréciation du directeur de programme ou d'un professeur qui connaît le candidat (*voir p.6*);
- Le relevé de notes cumulatif du baccalauréat du candidat avec le sceau de l'institution;
- Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente, si le pays d'origine du candidat n'est pas le Canada.

Lettre d'appréciation du directeur de programme ou d'un professeur qui connaît le candidat

La lettre d'appréciation doit comporter trois éléments essentiels, à la qualité des études de la personne qui effectue la demande de bourse, le potentiel de recherche et l'appréciation du projet que cette dernière se propose de réaliser, et ce, en attestant que le projet a été dûment reçu et lu par la signataire, le signataire de la lettre d'appréciation.

Qualité des études universitaires. Tel que démontré par les relevés de notes scolaires obtenus au premier cycle, les prix et distinctions obtenus.

Potentiel de recherche. Qualité des aptitudes analytiques, pensée critique, aptitudes à mettre en pratique ses compétences et ses connaissances, jugement, originalité, initiative et autonomie, détermination et capacité à terminer un projet dans des délais raisonnables, tel qu'indiqué dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail et les contributions à la recherche.

Aptitudes à communiquer. Tel que démontré dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail, l'engagement envers la communauté et les autres activités extrascolaires (si pertinent) et la qualité de la présentation de la demande.

Lettre de recommandation CRDITED

La lettre de recommandation confirme que le projet soumis correspond aux orientations, aux valeurs et aux priorités du CRDI et que ce dernier pourra convenablement encadrer la démarche des étudiants en s'assurant que l'étudiant reçoive la supervision requise et dispose des ressources matérielles nécessaires pour son stage d'été.

Conditions d'octroi lors de la remise de bourse

Au moment de la remise de la bourse, la personne à qui elle est octroyée doit fournir la preuve de son inscription à un programme de baccalauréat dans une université québécoise avec le sceau de l'institution.

En acceptant la bourse de recherche l'étudiant s'engage à présenter son projet lors de l'assemblée générale annuelle du CNRIS et à rédiger un bref article pour le bulletin mensuel du CNRIS.

Dossier et accès aux documents

Les renseignements fournis seront versés dans un dossier personnel du candidat et utilisés pour l'évaluation de la demande de bourse. Seuls les membres du Comité administratif du CNRIS y auront accès.

Ces renseignements seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Faire parvenir la demande et les pièces requises à l'adresse suivante :

CNRIS

Bourse de 1^{er} cycle d'initiation à la recherche (stage d'été)

3255, rue Foucher

Trois-Rivières (Québec)

G8Z 1M6
